

NOVERTEX®



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

NOVERTEX® est composé de 3 substances actives complémentaires absorbées par les feuilles et véhiculées par la sève dans l'ensemble de la plante (action systémique) qui perturbent la croissance jusqu'à la destruction des tissus de vascularisation, ralentissement et arrêt de la photosynthèse.

NOVERTEX® permet de détruire les principales adventices dicotylédones pouvant envahir les gazons : achillée millefeuilles, pâquerette, picris, pissenlit, plantain, porcelle, renoncule, rumex, trèfle, etc.

NOVERTEX®, peut être utilisé aussi bien sur jeunes gazons, pour supprimer la compétition des dicotylédones et permettre aux jeunes graminées de bien s'implanter avant la première tonte, que sur gazons bien établis dans lesquels les adventices se développent.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

ADVENTICES ANNUELLES - BISANNUELLES	DOSES
Amaranthe, Amброisie à feuille d'armoise, Carotte sauvage, Chénopodes, Chondrille, Coquelicots, Erigéron du Canada, Erigéron floribunda, Erodium, Fumeterres, Gaillet gratteron, Géraniums, Morelle, Plantain majeur, Stellaire intermédiaire, Véroniques.	Jeunes gazons : 2 L/ha
ADVENTICES VIVACES	
Achillée millefeuille, Chardons, Grande Ortie, Epilobe à tige carrée, Laiterons, Liserons, Mauve, Millepertuis perforé, Pissenlit des champs, Plantains, Potentille rampante, Séneçon du Cap, Renoncule rampante, Rumex, Trèfles.	Gazons installés : 4 L/ha

SÉLECTIVITÉ

NOVERTEX® est sélectif de la plupart des graminées rencontrées dans les gazons naturels et d'agrément : Ray Grass Anglais Appolo, Fétuque Bastide, Fétuque Bornito, Fétuque Echo, Paturin Ewtopper, Fétuque Houndug, Fétuque Olivia, etc.

SÉCURITÉ

Avec sa formulation sel, NOVERTEX® est peu volatil et peut être appliqué à proximité d'arbres et d'arbustes d'ornement, à condition de ne pas appliquer sur les parties vertes de ceux-ci.

Utiliser un cache protecteur.

QUAND APPLIQUER

Dés herbage du printemps à l'automne

NOVERTEX® peut être appliqué du mois de mars à mi-septembre* :

- en période de végétation active
- hors période de sécheresse

Traiter 3 à 5 jours après une tonte et par temps doux (12°C à 20°C).

Attendre 3 à 5 jours pour la tonte suivante.

USAGES	DOSES
Gazons de graminées Dés herbage	Jeunes gazons : 2 L/ha Gazons installés : 4 L/ha

*Sur gazons installés : entre le 1^{er} mars et le 15 septembre.

*Sur jeunes gazons : entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre.

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 X5 L



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

- Gazons de graminées - Dés herbage : 2 L/ha sur jeunes gazons
- Gazons de graminées - Dés herbage : 4 L/ha sur gazons installés
- A.M.M. N° 9400083 - DRE : 24H - ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

- 100 g/L de mécoprop-p
- 100 g/L de dichlorprop-p
- 200 g/L de MCPA
- (sous forme de sels d'amine)

FORMULATION

- Concentré soluble (SL)

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

- Large spectre d'efficacité sur dicotylédones.

PERFORMANCE

- 3 substances actives foliaires et systémiques complémentaires.

FACILITÉ D'EMPLOI

- Possibilité d'utilisation de mars à septembre.

SÉCURITÉ D'UTILISATION

- Formulation sous forme « sel », particulièrement adaptée aux applications printanières et de début d'été.



NOVERTEX®

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de NOVERTEX®. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat). Traiter en absence de rosée, de gel ou de menace de pluie. Il est recommandé d'utiliser un dispositif permettant de limiter la dérive afin de protéger les cultures adjacentes. Ne pas traiter en période de sécheresse.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme, surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, végétations spontanées que l'on désire conserver. L'utilisation d'un cache protecteur est recommandée.

Ne pas traiter sur le trèfle s'il doit être conservé.

Délai de rentrée : 24 H

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyf'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.



EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

MENTIONS LÉGALES

AMM 9400083 - DANGER - H318 Provoque de graves lésions des yeux - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation pour l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone tampon de 5 mètres par rapport masse d'eau de surface.

Pour protéger les arthropodes, respecter une zone tampon non traitée de 5 m par rapport à la zone adjacente non cultivée pour une application de la préparation à 2 L/ha et de 20 m pour une application de la préparation à 4 L/ha.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



NUF12-2019 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.

NOVERTEX® marque déposée groupe Nufarm - Zonebleu ® Marque déposée groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes - France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.